



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Projet de requalification du secteur Namur-Jean-Talon Ouest : Le CRE-Montréal se réjouit des conclusions de l'OCPM

Montréal, le 7 mars 2010 - Le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) se réjouit de la conclusion du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le projet de requalification du secteur Namur-Jean-Talon Ouest, rendu public aujourd'hui, car l'OCPM indique clairement son appui à plusieurs mesures environnementales majeures dans ce secteur en redéveloppement.

Selon la directrice générale du CRE-Montréal, Coralie Deny, «Le rapport de l'OCPM est clair : il faut mettre l'accent sur la réduction de la place de l'automobile et sur la place importante à accorder aux espaces verts. Avec ce projet, la ville de Montréal a une occasion en or pour intégrer de nombreuses mesures concrètes et novatrices de développement durable sur ce territoire de 40 hectares qui offrira un milieu de vie à plusieurs milliers de résidents.»

Concernant la réduction de la place de l'automobile, le CRE-Montréal recommande (voir son mémoire présenté à l'OCPM) l'adoption d'un plan local de déplacement et de plans de gestion des déplacements pour y réduire la circulation automobile et favoriser les autres modes de transport. D'autres mesures importantes et complémentaires étaient aussi proposées : la réduction de l'offre de stationnement et la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation.

Le verdissement est aussi une des recommandations faites par le CRE-Montréal que l'OCPM met de l'avant. L'organisme considère qu'il faut optimiser le verdissement du secteur tant sur le domaine public que privé, prévoir des marges de recul pour des fins de verdissement, prévoir l'aménagement de toits verts et réfléchissants et intégrer l'agriculture urbaine dans le projet.

La préservation de la ressource eau nécessite aussi de poser des gestes dès la conception du projet comme l'établissement des normes de performance concernant l'utilisation d'eau potable, la captation d'une portion de l'eau de pluie à des fins de réutilisation sur le site et l'augmentation de la perméabilité du sol pour favoriser la percolation de l'eau de pluie.

La ville doit faire preuve également d'exemplarité au niveau de la gestion des matières résiduelles sur le site et donc s'assurer d'atteindre minimalement les normes LEED concernant la récupération des matériaux des bâtiments existants, l'utilisation de contenu recyclé post-consommation et la gestion écologique des déchets durant les travaux, d'aménager des îlots de recyclage dans tout le secteur et de prévoir les installations nécessaires pour les matières recyclables et compostables sur les lieux publics et dans les bâtiments.

Ce projet montréalais d'envergure offre donc de nombreuses opportunités pour appliquer les principes de développement durable.